

**Novembre 2018**

**Édition 4, Numéro 10**

# Nouvelles de Val-Joli



## Membres du conseil :

Maire M. Rolland Camiré

- 1- M. Sylvain Côté
- 2- M. Philippe Verly
- 3- M. Gilles Perron
- 4- M. Raymond Côté
- 5- Mme Lise Larochelle
- 6- Mme Josiane Perron

## Hôtel de Ville :

Téléphone : 819 845-7663

## Boîtes vocales :

Nathalie Rousseau, DG p.26  
Marie-Ève Parr, Insp p. 25  
Line D. Letendre, Sec. p. 21  
Pier Lacasse, Voirie p.24  
Diane St-Pierre, Concierge  
Rolland Camiré, maire p. 22



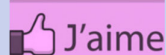
500, Route 249  
Val-Joli, Québec  
J1S 0E8

**TÉLÉCOPIEUR :**  
(819) 845-4399

**ADRESSES  
ÉLECTRONIQUES :**  
mairie@val-joli.ca  
direction@val-joli.ca  
secretariat@val-joli.ca  
urbanisme@val-joli.ca  
voirie@val-joli.ca  
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous, à l'adresse :

**www.val-joli.ca**  
ou à  
**Loisirs Val-Joli**



Facebook

## MOT DU MAIRE

*M. Rolland Camiré*

Bonjour à tous,

Dans le dossier de l'eau contaminée, la municipalité a reçu une décision préliminaire au sujet de la demande faite à la CPTAQ pour l'emplacement du bâtiment de surpression situé près de l'usine de filtration. Il semble favorable mais il reste à confirmer l'emplacement pour qu'il accepte.

La municipalité a procédé à l'embauche de M. Vincent Côté comme employé de voirie. Nous lui souhaitons la bienvenue.

J'aimerais faire une mise en garde à tous les citoyens de Val-Joli : lorsque quelque chose vous a été accordé chez vous ou dans l'emprise de la rue ou d'un chemin public, exigez un écrit. Alors si quelque chose survient par après, il y aura des écrits pour vous protéger vous et la municipalité.

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il me fait plaisir de me joindre à l'équipe en place de la Municipalité de Val-Joli.

En poste depuis quelques semaines déjà, j'ai pris connaissance de plusieurs dossiers qui demandent un suivi rigoureux. J'arrive avec un bagage de plus de 20 ans d'expérience en milieu municipal et une volonté de faire avancer les choses.

Je remercie les membres du conseil pour leur confiance à mon égard et l'ensemble de mes collègues pour leur accueil et collaboration.



**Nathalie  
Rousseau.**

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOVEMBRE

**Voici un résumé des principales décisions de la réunion du conseil du 5 novembre dernier :**

- La Municipalité a engagé un nouveau journalier-camionneur, Vincent Côté, pour l'équipe de voirie.
- Le don de 5 000 \$ reçu d'Énergir lors du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités sera appliqué sur le projet d'alimentation en eau potable.
- Le règlement numéro 2018-15 concernant les ponceaux a été adopté.
- L'entretien de la patinoire sera à nouveau réalisé par Carl Maurice cet hiver.
- Le paiement d'honoraires additionnels de l'ordre de 17 291 \$ a été autorisé à la firme d'ingénieurs WSP Canada Inc., vu les rapports et vérifications additionnelles qui ont été demandées dans le dossier de l'alimentation en eau potable de la route 249.
- Plusieurs dons entre 50 \$ et 100 \$ ont été autorisés dont le Tournoi National Bantam de Windsor, Opération Nez Rouge Val-Saint-François, Club Optimiste de Windsor pour le dépouillement arbre de Noël, le Comité ÉLÉ du Val-Saint-François et le Conseil des Chevaliers de Colomb pour les paniers de Noël.

## RÉCUPÉRATION

Un petit rappel pour les nouveaux arrivants concernant les produits récupérés à la municipalité. Nous acceptons ici à l'année :

Batteries, huile à moteur, cartouches d'imprimantes, peinture, cellulaires et lumière fluorescentes.



## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-17

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

Que lors de la séance tenue le 5 novembre 2018, le conseil de la Municipalité a adopté par résolution, le PROJET de « **Règlement numéro 2018-17 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 dans le but de retirer les repas à la ferme de style « table champêtre » de la liste des immeubles protégés et d'agrandir la zone C-9 à même une partie de la zone A-7** ».

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 décembre 2018 à 19 h 45, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Que le projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise la concordance au schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François.

Que le projet de règlement vise :

- **À retirer les repas à la ferme de style « table champêtre » de la liste des immeubles protégés**
  - o Cette modification est rendue obligatoire avec l'adoption du règlement de la MRC du Val-Saint-François # 2018-01. Désormais, les repas à la ferme de style « table champêtre » ne feront plus partie de la liste des immeubles protégés. Les immeubles protégés sont des immeubles avec un statut particulier en vertu de la Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles découlant de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
- **À agrandir la zone C-9 à même une partie de la zone A-7**
  - o Cette modification est également rendue obligatoire avec l'adoption du règlement de la MRC du Val-Saint-François # 2018-01. Cette modification fait suite à la demande d'exclusion (décision # 415647) formulée par la Municipalité de Val-Joli au bénéfice de Mécanique Ségrim inc. situé au 721, route 143 sud afin de régulariser l'utilisation commerciale du terrain.

Que les zones touchées par les repas à la ferme de style « table champêtre » correspondent aux zones situées en zone agricole (zone verte) au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Que la zone C-9 se situe au sud de la municipalité le long de la route 143 Sud.

Que la zone A-7 est traversée par le 14<sup>e</sup> Rang.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 500, route 249 à Val-Joli.

DONNÉ À VAL-JOLI, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2018.

Nathalie Rousseau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## PRÉVENTION DES INCENDIES

### ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

Peu importe le système de chauffage que vous utilisez, sachez qu'il est très important de toujours les vérifier avant leur remise en marche pour la saison froide.



- **Chauffage électrique** (plinthes) : Durant l'été, il peut s'accumuler des matières combustibles à l'intérieur de celles-ci et créer un risque d'incendie. Il est très important de les nettoyer avant l'utilisation. L'habillage des fenêtres ne doit pas entrer en contact avec l'équipement de chauffage. Un **dégagement de 4 pouces** doit être maintenu en tout temps devant et sur le dessus des plinthes électriques.
- **Chauffage combustible solide et à l'huile** : Le **ramonage** de la cheminée en début d'automne est primordial et **obligatoire** au moins **une fois par année et plus si nécessaire**, selon l'utilisation. Durant l'été, de petits animaux peuvent y avoir fait leurs nids et avoir ainsi obstrué votre cheminée. Il est très important de bien dégager vos équipements de chauffage. Un **dégagement** d'au moins **1.5 mètres** (5 pieds) doit être gardé entre l'appareil de chauffage et votre réserve de bois ainsi que toute matière combustible. Concernant **les cendres**, il est très important d'en disposer dans un **réceptacle en métal** avec couvercle et de toujours les sortir à l'**extérieur loin des bâtiments**.
  - o Si vous avez besoin d'un ramoneur ou d'une personne pour l'entretien et l'inspection de vos systèmes de chauffage, je vous invite à communiquer avec **L'Association des professionnels du chauffage**. [www.poelesfoyers.ca](http://www.poelesfoyers.ca)
- **Les systèmes de chauffage d'appoint (petite chaufferette électrique)** doivent être utilisés avec précaution. Utilisez toujours des équipements certifiés ULC et CSA. Elles doivent être installés sur une surface plane et solide. Il faut aussi les tenir loin des objets combustibles. Les équipements doivent être branchés directement dans une prise de courant, sans l'intermédiaire d'une rallonge électrique.
- Il est important de vérifier le bon fonctionnement de vos **avertisseurs de fumée** et de vérifier leur date de péremption.
- L'utilisation de systèmes de **chauffage au bois, à l'huile ou au gaz** vous expose au risque d'intoxication au monoxyde de carbone. Voilà pourquoi il est important et obligatoire d'avoir au moins un **avertisseur de monoxyde de carbone** à proximité des chambres à coucher. Il est tout aussi important d'avoir un tel appareil si vous avez un **garage attenant** à votre résidence.

Pour toutes questions en lien avec la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer monsieur Léveillé, au département de prévention au 819-845-4678 poste 2.



## FÊTE DES NOUVEAU-NÉS – Politique d'aide à la famille

C'est le temps d'inscrire votre nouveau-né pour la fête des nouveau-nés 2019 au bureau municipal de Val-Joli, afin de pouvoir célébrer cet heureux événement avec nous. Vous devez nous fournir une preuve de naissance du bébé ainsi que de votre adresse dans la municipalité. Le formulaire est sur le site, sous l'onglet Politique d'aide à la famille.

**La Fête des nouveau-nés se tiendra  
Dimanche, le 20 janvier 2019 à 13h30 (accueil à partir de 13h00)  
À la salle des Chevaliers de Colomb située au 5, Greenlay Sud, Windsor**

Des activités d'animation pour les enfants sont prévues ainsi qu'un petit goûter. Notre photographe sera sur place afin de vous offrir gratuitement une photo de famille. Différents partenaires sont heureux de s'associer à nous afin de vous offrir information ainsi que divers cadeaux.



De plus, vous devez confirmer votre présence à la fête à la Ville de Windsor avant vendredi le 11 janvier, auprès de madame Danika St-Pierre au 819 845-7888 poste 221 ou par courriel à l'adresse suivante: [services-recreatifs@villedewindsor.qc.ca](mailto:services-recreatifs@villedewindsor.qc.ca).

## VOIRIE



***C'est le temps de l'année pour vérifier que vos ponceaux ne sont pas obstrués.***

Si vous devez changer votre ponceau, un permis est nécessaire. Vous pouvez l'obtenir au bureau ou sur notre site internet à [www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca), sous l'onglet Services, Urbanisme.

## PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Vos taxes municipales devraient être payées en totalité depuis le 27 septembre dernier.

\*\*\* Si vous n'avez pu vous en acquitter jusqu'ici, veuillez **contacter notre directrice** générale afin de **prendre avec elle une entente de paiement, AVANT le 30 novembre**, afin d'éviter que votre dossier se rende chez les huissiers, ce qui se révèle très coûteux pour vous.\*\*\*



## COFFRE À JOUER

À la demande de la *Table des agents de Loisirs de la MRC du Val-Saint-François*, en collaboration avec le regroupement de partenaires de saines habitudes de vie *Val-en-forme* et l'agent rural de la MRC, la Municipalité de Val-Joli a décidé de collaborer au projet « Coffre à jouer » pour une somme de 200\$ maximum.



La Municipalité fera don de son coffre à jouer à l'OTJ de Windsor afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de jeunes possible. La Municipalité s'engage aussi à en faire l'inventaire en début d'été 2018 à 2020 et à remplacer le matériel manquant. Notre conseiller, monsieur Gilles Perron, pose fièrement aux côtés de Martin Roy, du Carrefour Jeunesse Emploi et ses deux collègues.

La responsabilité de l'installation et de l'entretien du coffre lui-même reviendra à la Ville de Windsor, puisque le coffre sera installé sur leur propriété, près de l'Aréna.

## CUEILLETTE DES PLASTIQUES AGRICOLES



Tous les propriétaires de terres agricoles ont reçu par courrier un sondage à compléter concernant la quantité de sacs de plastiques qu'ils auraient à faire ramasser pour la future collecte qui devrait s'instaurer en 2019. Pour ceux qui possèdent plus d'un site, il vous est demandé de spécifier la quantité pour chacun des sites exploités dans des rangs ou routes différentes.

Vous devez **retourner les sondages directement à la MRC** qui organisera les collectes.

## COMITÉ DES LOISIRS

C'est avec regret que nous avons accepté le départ de notre coordonnatrice en loisirs, Yannik Scrosati. Celle-ci s'est vu offrir un emploi régulier dans une autre municipalité, alors il était tout à fait normal qu'elle l'accepte! Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et de nouvel apprentissage dans ce nouvel emploi.



## PANIER DE NOËL



La municipalité contribue financièrement pour une autre année à la campagne des Paniers de Noël organisée par les Chevaliers de Colomb de Windsor.

La guignolée se tiendra le dimanche, 25 novembre prochain et la distribution se fera comme par le passé sans discrimination sur les personnes.

Pour informations : 819 845-2686, de 8h30 à 11h30, du lundi au vendredi  
ou par courriel à : [bj1668sert@gmail.com](mailto:bj1668sert@gmail.com)